

N° 20/10.21

[PRÉAVIS N° 20/6.21](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 2'639'000.00 TTC POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE À L'AVENUE HENRY-WARNERY, SUBVENTION ET PARTICIPATION DE TIERS NON DÉDUITES

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée de l'étude de l'objet cité en titre, s'est réunie à Riond-Bosson 14 puis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 23 juin, le jeudi 22 juillet, le mercredi 8 septembre et le lundi 13 septembre. Elle était composée de Mme Catherine HODEL et MM. Marc BALLY (excusé les 3 dernières séances), Yvan CHRISTINET, Maurice JATON, Jérôme MASSEREY, Bastien MONNEY et Michaël FÜRHOFF, président-rapporteur.

Lors de la première séance, la commission a été accueillie par une délégation Municipale composée de MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal du dicastère *Infrastructure et gestion urbaine*, Alain JACCARD chef de Service, Éric FAVRE, responsable du service technique et Mathieu PLawecki spécialiste en mobilité du dicastère *Urbanisme, constructions et mobilité*. La commission a organisé une seconde séance avec la délégation municipale le 8 septembre.

Les plans de mise à l'enquête en version papier ont été transmis par la Municipalité. La commission remercie les intervenants pour leur présentation, leur disponibilité et leurs réponses à toutes les questions de la commission par oral et par écrit.

1 PROJET DE LA MUNICIPALITÉ

Les limites du projet du préavis 20/6.21 commencent depuis le nouveau Giratoire de Warnery au Sud et vont jusqu'à la limite communale Morges-Chigny, lorsque l'avenue Henry Warnery devient la route de Morges, au niveau du chemin des Vauguettes.

1.1 Contexte

La construction du quartier de l'Eglantine et l'arrivée des nouveaux habitants (env. 900) permet de revoir les aménagements routier de la Ville. Dans le cadre du préavis 20/6.21 il est prévu de réaménager l'avenue Henry Warnery dans le but d'améliorer la mobilité douce, la sécurité et la protection des riverains contre le bruit routier. Pour la Municipalité, le quartier de Prairie-Nord est un véritable poumon vert de la ville. En décembre 2018, le préavis pour la sécurisation des arbres à l'allée cavalière, la création d'un cheminement piétonnier transversal à Prairie-Nord et le giratoire Warnery avait été accepté par le Conseil communal.

1.2 Variantes

Plusieurs variantes ont été étudiées d'après la largeur de la route disponible. Ces dernières sont décrites dans le schéma et le tableau ci-dessous :

Côté Prairie

Côté Patinoire

PL/PL à 20km/h → 5,9m nécessaires
 PL/PL à 30km/h → 6.3m nécessaires

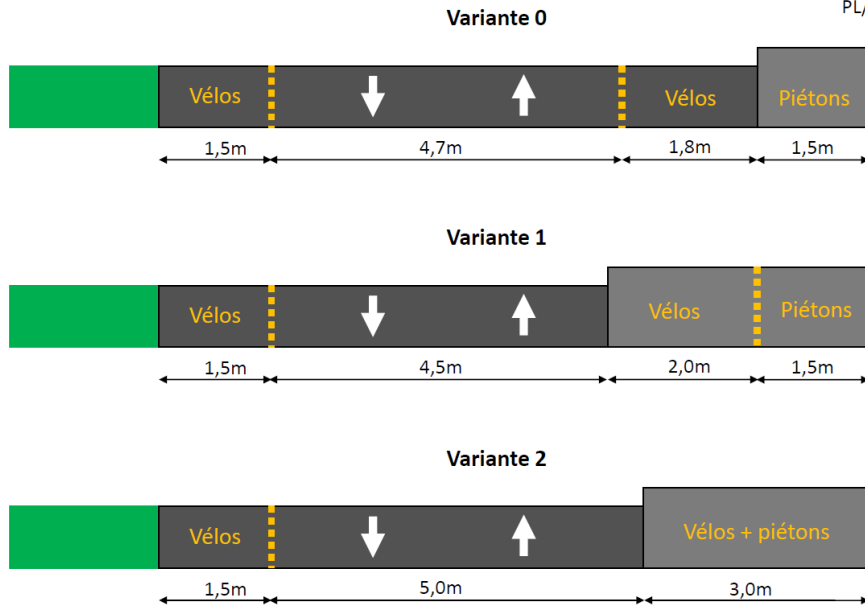


Figure 1 Variantes possibles sur l'avenue Warnery

| Critères | Variante 0 : Trottoir + bande cyclable | Variante 1 : Trottoir séparé 3.5m | Variante 2 : Trottoir mixte 3 m |
|--------------------------------|--|--|--|
| Sécurité des piétons | Large site propre protégé | Piétons séparés des autres flux | Piétons en conflits avec cyclistes (surtout rapides) |
| Sécurité des cyclistes | Cyclistes sur bandes | Cyclistes séparés des autres flux | Cyclistes protégés des voitures |
| Au niveau des passages piétons | Continuité de la bande | Descente des cyclistes au niveau de la chaussée | Descente des cyclistes au niveau de la chaussée |
| Au niveau des arrêts de bus | Cyclistes sur chaussée derrière les bus | Descente des cyclistes au niveau de la chaussée | Descente des cyclistes au niveau de la chaussée |
| Au niveau des carrefours | Moins de distance pour tourner à gauche | Cyclistes à intégrer au trafic (pas d'îlot) | Cyclistes à intégrer au trafic (pas d'îlot) |
| Gabarits routiers | Croisement des bus facilité | Croisement des bus compliqué | Croisement des bus acceptable |
| Législation | Cyclistes jusqu'à 12 ans autorisés sur le trottoir (depuis 1 ^{er} janvier 2021) | Obligation légale pour les cyclistes (interdit sur la route) | Obligation légale pour les cyclistes (interdit sur la route) |

Figure 2 Tableau des avantages et inconvénients des variantes

1.3 Projets connexes

En plus du présent préavis, d'autres projets sont en lien avec l'amélioration des infrastructures :

- Chemin de Tolochenaz avec la mise en place d'une zone de rencontre, validation auprès du Canton cet automne 2021, préavis planifié en juin 2022.
- Chemin de Prélionnaz avec l'amélioration de la circulation des transports publics préavis planifié en juin 2022.
- Carrefour Prélionnaz/Monod, mesure PALM faisant l'objet d'une subvention fédérale, afin d'améliorer l'insertion des bus sur l'avenue Monod, préavis planifié en juin 2022.

Les travaux pour le giratoire Warnery doivent se terminer en septembre 2021.

Concernant les différents plans de quartier, les aménagements avec la construction des immeubles sur la parcelle de l'Eglantine sont en cours de finition. La réalisation d'un parc public sur la partie Est de la parcelle de Prairie-Nord, dont l'étude est en cours de finalisation, sera intégrée dans les préavis chemin Tolochenaz et chemin Prélionnaz en juin 2022.

Saucissonnée dans un autre préavis, la **zone de rencontre** sur le chemin de Tolochenaz au niveau du quartier de l'Eglantine, consiste à créer un tronçon 20km/h où les piétons ont la priorité absolue. Concrètement ces zones sont dénuées de leur caractère routier en donnant une impression de rétrécissement de la chaussée pour les automobilistes et facilitant le ralentissement des voitures.

Il est prévu sur la partie Ouest de la parcelle Prairie-Nord l'aménagement d'un établissement scolaire avec le dépôt d'un préavis pour sa construction en 2^{ème} partie de cette législature.

1.4 Infrastructure et gestion urbaine

Un nouveau cheminement laissant au piéton le choix de déambuler à l'intérieur de Prairie-Nord sera aménagé. Celui-ci a été ajouté durant la phase de mise à l'enquête par la Municipalité. Dans le futur, il pourrait être lié aux nouvelles infrastructures de la parcelle tout comme le chemin transversal.

En faisant des travaux d'aménagement routier, la Ville profite de remplacer les infrastructures souterraines tel que les tubes pour l'eau, le gaz naturel (sans augmenter les capacités de ceux-ci), l'éclairage public et les tubes pour les câbles électriques et de télécommunication pour les futurs bâtiments communaux.

Des synergies ont été trouvées entre le projet de l'ERM est celui de la Municipalité, ainsi qu'avec les autres services tiers. Des discussions régulières ont lieu avec ces partenaires lorsqu'ils veulent y participer.

L'éclairage public sera renouvelé avec des ampoules LED et géré à distance. Ce système permettra de baisser l'intensité lumineuse lors des heures creuses et réduira la pollution lumineuse. Du côté du cheminement piéton à l'intérieur de Prairie-Nord du mur, il est prévu un éclairage public discret (balisage) pour augmenter l'aspect sécuritaire. L'aspect général de l'éclairage sera chaud.

Les passages piétons existants seront aménagés avec des îlots centraux et des feux pour augmenter la sécurité des piétons, sans péjorer la fluidité du trafic.

La dernière couche du revêtement phono-absorbant remplacera, l'actuelle route avec des plaques béton occasionnant beaucoup de bruit.

Les murs existants au bord de l'avenue sont protégés et ils donnent un "certain" caractère à l'ensemble. Ils appartiennent à des privés et seront conservés.

Enfin, les arbres qui seront abattus ont poussé contre le mur pour faire le cheminement. Ce ne sont pas des arbres majeurs et ils posent des problèmes de maintenance. Les enlever permet de garder un gabarit continu pour la route.

2 DISCUSSIONS DE LA COMMISSION AVEC LA MUNICIPALITÉ

2.1 Mobilité douce

Actuellement, la ligne de bus MBC N°726 passe sur l'avenue Henry-Warnery une fois par heure en moyenne. Les arrêts se trouvent sur la route et ils ne devraient pas gêner les autres utilisateurs.

Selon les bonnes pratiques, lorsqu'une voiture arrive en face, il n'est pas permis de dépasser un cycliste. Sur la future avenue Henry Warnery, il est prévu une distance de 4.70 m entre les bandes cyclables qui permettra à 2 véhicules de se croiser à une allure réduite. La vitesse pour le croisement dépend du type des types de véhicule (voiture, poids-lourds, bus, etc.). Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la bande cyclable est utile en descente, car les cyclistes sont mieux protégés et cela permet de leur conserver un libre passage aux heures de pointes.

Au niveau des carrefours, les bandes cyclables seront mises en évidence en rouge pour rendre attentif les automobilistes.

2.2 Gestion du trafic

Une étude d'impact avait été réalisée pour démontrer la raison d'être du futur giratoire Warnery. Actuellement, 4'400 véhicules par jours transitent par l'avenue Henry-Warnery. En 2025, il a été estimé que 7'450 véhicules devraient passer sur cette route. A terme, l'objectif est de décourager le passage sur le chemin de Tolochenaz depuis l'Ouest. La limitation de vitesse sera probablement limitée à 30 km/h. L'itinéraire normal depuis Tolochenaz est la route cantonale de Lully (RC69).

3 RÉSERVES DE LA COMMISSION

3.1 La mobilité douce à long terme

Dans un premier temps, la commission s'est demandé pourquoi ce préavis arrivait aussi tard alors qu'une partie des habitants de l'Eglantine y ont déjà emménagé. La Municipalité a expliqué que les différentes procédures administratives avec le Canton ont été plus complexes que prévues. D'après la délégation Municipale, il n'était pas possible de réaliser le giratoire et le renouvellement de la route simultanément par manque de ressource en interne malgré la présence de mandataire et par rapport à la gestion du trafic. Il est obligatoire de prévoir suffisamment de temps pour les employés communaux afin gérer les sujets qui ne peuvent pas être externalisés.

En prenant un peu de recul sur le projet dans sa globalité, la commission garde un sentiment d'inachevé. Ce malaise survient quand on confronte les objectifs de changement l'écoquartier, de la société et la réalisation trop concrète des infrastructures de la Ville. D'un côté le quartier de l'Eglantine a pour ambition de favoriser l'harmonie et les mobilités douces et on aurait eu droit de s'attendre à une route qui donne envie d'y pédaler, un véritable exemple pour la région. Malheureusement, de l'autre côté, on a réalisé un projet selon les critères habituels, avec les contraintes du moment. Il n'y a pas eu de réflexion tôt dans le projet afin de créer un vrai cheminement pour les cyclistes. Etant donné le nombre restreint de propriétaire privé qui borde l'avenue Henry Warnery, la commission a l'impression que c'est une occasion gâchée. Une telle opportunité ne se représentera pas de sitôt à Morges. La commission a eu beau creuser et se questionner : ce projet est ce qu'on peut faire de mieux avec les contraintes d'aujourd'hui. Mais pourquoi est-ce que cela n'a pas été mieux anticipé ? De manière un peu plus visionnaire et plus d'ambition ? Sur cette avenue, nous pouvons être satisfait, car les contraintes permettent de laisser un peu de place au vélo. Et si cela n'avait pas été le cas ? Quel mode de transport aurait été restreint ? La commission constate qu'on ne se donne pas les moyens de redéfinir les priorités des modes de transport et la place que l'on veut donner aux uns et aux autres dès le démarrage des projets.

Cette partie 3.1 du rapport reflète les diverses réflexions de la commission sans que celle-ci soit unanime.

3.2 *Recyclage des matériaux*

Dans un esprit de recyclage des matériaux, la commission s'est demandé s'il était possible de concasser ce qu'il y a sur place pour éviter d'amener des matériaux ou de réutiliser de la vieille route concassée. D'après le service technique, cela fait du bruit et peut engendrer des problèmes statiques (granulométries hétérogènes) et de stockage.

La commission regrette qu'on ne réutilise pas les matériaux sur place du béton au lieu d'aller en chercher dans les 4 quatre coins du canton. Ce genre d'optimisation devraient devenir des réflexes.

3.3 *Projets connexes*

La commission a constaté que les différentes parties prenantes ont été consultée ou sont en contact régulier avec la Ville, sauf, la Commune de Chigny qui se trouve à la limite Nord du projet. Cela signifie que la bande cyclable s'arrêtera à la limite communale et nous ne savons pas à l'heure actuelle si elle pourra être continue et dans quel délai. La délégation Municipale a assuré qu'elle mettra en place une coordination.

Un futur chauffage à distance avait été planifié encadrant Prairie-Nord sous l'avenue Henry Warnery dans le cadre de la stratégie énergétique de la ville en juin 2020. Selon le Municipal, il n'est plus nécessaire, car le quartier de l'Eglantine est devenu autonome à l'aide de pompes à chaleur.

Parmi tous les projets connexes dans le quartier, la Municipalité ne considère pas la patinoire. Selon le Municipal qui s'appuie les études réalisées auparavant, sa production de chaleur n'est pas suffisante pour alimenter ou se raccorder à un système de chauffage à distance. Il serait plus optimal qu'elle tende vers sa propre autonomie énergétique. Sans le programme de législature, il n'est possible pour la Municipalité de définir ses priorités. Malheureusement, à force d'attendre, il est devenu urgent d'agir pour que cette infrastructure communale puisse continuer à fonctionner sans être un gouffre énergétique et économique. Sans être trop audacieux, il est facile de s'imaginer que des travaux conséquents devront être réalisés avant l'amortissement des investissements du présent rapport. Ces travaux risqueraient fortement d'abîmer les infrastructures mises en place tel que le revêtement phono absorbant réputé comme fragile. La commission se demande si des scénarios tel que celui-ci ont vraiment été anticipé en déposant ce préavis en toute fin de législature 2016-2021.

4 ASPECTS FINANCIERS

D'après la Municipalité, le document « Maintien de la valeur des routes – Guide pour les villes et les communes » édité par l'Association suisse Infrastructures communales, le coût de renouvellement complet d'une route se situe entre CHF 250.00 et 400.00/m². Avec CHF 280.00/m², nous nous trouvons dans la fourchette basse de cette estimation. Le spécialiste des ouvrages routiers de la Commission a fait les même estimation à partir des montants du préavis.

Le "Fonds de réserve PPA Prairie-Nord/Églantine, frais d'équipement" date du PPA et de la mise à l'enquête. Il a été alimenté par la taxe communautaire grâce aux participations du promoteur. Il n'y a pas de délai pour utiliser ces fonds. Cependant, l'objectif était de terminer les aménagements le plus rapidement possible.

La commission rappelle que les revêtements phono absorbant peuvent être subventionnés par la Confédération.

5 CONCLUSION

Le projet de la Municipalité est abouti et les travaux peuvent commencer rapidement.

Malgré sa nécessité, il a été constaté quelques points d'amélioration pour ce projet sur la vision à long terme et les aspects stratégiques. Il manque notamment une véritable planification à long terme pour la mobilité douce.

Vu ce qui précède, la commission émet une série de vœux :

1. Que la Municipalité s'assure que les bus des transports scolaires ne stationne pas sur le bord de la chaussée ou sur le trottoir créant un obstacle aux vélos et aux piétons ;
2. Que la Municipalité s'assure que la chaussée reste libre de tout stationnement à l'avenir, y compris lors des manifestations ;
3. Que la Municipalité développe l'attractivité du nouveau cheminement piétonnier ;
4. Que la Municipalité abaisse les bordures des trottoirs afin que celles-ci n'entrent pas en conflit avec les pédaliers des vélos ;
5. Que la Municipalité développe et intensifie des processus de recyclage des matériaux de chantier pour tous les travaux de la Ville.

La commission a voté en faveur des conclusions du préavis de la Municipalité avec 4 voix et 2 abstentions.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet de réaménagement de l'avenue Henry-Warnery soumis à l'enquête publique du 30 mars au 28 avril 2021 ;
2. d'accorder le crédit de réalisation d'un montant CHF 2'639'000.00 TTC pour le réaménagement de l'avenue Henry-Warnery, sous réserve de l'obtention des autorisations, participations de tiers et subventions non déduites ;
3. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de CHF 500'000.00 au fonds N°9233.0011 "Fonds de réserve PPA Prairie-Nord/Eglantine, frais d'équipement " ;
4. de dire que le solde de CHF 2'139'000.00 sera amorti en règle générale, en 20 ans à raison de montant de CHF 800'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 106'950.00 par année à porter en compte dès le budget 2023.

au nom de la commission
Le président - rapporteur

M. Fürhoff

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 octobre 2021.